

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2024

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD

Index

aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>Page</u>
Rapport des auditeurs indépendants	1 - 2.
État de la situation financière	3.
État des revenus et dépenses	4.
État de l'évolution de l'actif net	5.
État des flux de trésorerie	6.
Notes aux états financiers	7 - 13.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de
l'Office de commercialisation des produits forestiers du Nord

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Office de commercialisation des produits forestiers du Nord, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bathurst, N.-B.

Le 12 juin 2024

Allen, Paquet & Arseneau LLP
Comptables professionnels agréés

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD

État de la situation financière

Au 31 mars

2024

2023

ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Encaisse	459 525 \$	784 558 \$
Investissement à court terme (note 3)	740 629	368 125
Comptes à recevoir	168 507	135 170
Frais payés d'avance	16 736	47 335
	1 385 397	1 335 188

ENCAISSE AVEC RESTRICTIONS (note 4) 25 038 24 457**IMMOBILISATIONS (note 5)** 191 051 197 215**1 601 486 \$ 1 556 860 \$****PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Comptes à payer et frais courus (note 6)	143 107 \$	75 556 \$
Remises gouvernementales à payer	3 174	919
Portion à court terme de la dette à long terme	-	21 000
	146 281	97 475

REDEVANCES DE GESTION FORESTIÈRE DIFFÉRÉES (note 8) - 65 547**146 281 163 022****ACTIF NET****ACTIF NET - Page 5** 1 455 205 1 393 838**1 601 486 \$ 1 556 860 \$**

Approuvé par le conseil d'administration


Président
Membre du conseil d'administration

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD**État des revenus et dépenses****Pour l'exercice terminé le 31 mars**

	2024	2023
REVENUS		
Vente de bois	3 516 553 \$	5 594 591 \$
Sylviculture (note 9)	985 109	1 050 740
Frais de redevances (note 10)	215 859	242 013
	4 717 521	6 887 344
COÛT DES PRODUITS VENDUS		
Coût du bois acheté	3 516 553	5 594 591
Sylviculture (note 9)	1 003 348	1 050 740
	4 519 901	6 645 331
BÉNÉFICE BRUT	197 620	242 013
DÉPENSES		
Amortissement	2 309	2 373
Assurances (note 11)	3 862	3 291
Entretien et réparations	4 236	4 094
Frais de bureau	1 831	2 191
Frais de déplacements	14 882	15 153
Honoraires professionnels	8 554	7 808
Intérêts et frais bancaires	2 304	1 876
Publicité et promotion	3 550	7 904
Salaires et avantages sociaux	110 989	105 907
Services publics	3 674	3 458
Souscription, permis et licences	7 778	7 814
Taxes de propriété	5 335	4 795
Téléphone	1 742	1 788
	171 046	168 452
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES AVANT AUTRE REVENU	26 574	73 561
AUTRE REVENU		
Intérêt	34 793	10 327
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES DE L'EXERCICE		
- Page 5	61 367 \$	83 888 \$

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD**État de l'évolution de l'actif net****Pour l'exercice terminé le 31 mars**

	2024	2023
SOLDE, début de l'exercice	1 393 838 \$	1 309 950 \$
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice - Page 4	61 367	83 888
SOLDE, fin de l'exercice	1 455 205 \$	1 393 838 \$

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD		
État des flux de trésorerie		
Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds - clients	4 618 638 \$	6 996 783 \$
Rentrées de fonds - autres	34 793	10 325
Sorties de fonds - fournisseurs et employés	(4 582 898)	(6 840 527)
	70 533	166 581
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(21 000)	(24 000)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation de l'encaisse avec restrictions	(581)	(212)
Augmentation des investissements	(372 504)	(105 235)
Acquisition d'immobilisations	(1 481)	(11 632)
	(374 566)	(117 079)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
	(325 033)	25 502
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, début de l'exercice	784 558	759 056
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, fin de l'exercice	459 525 \$	784 558 \$

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Office de commercialisation des produits forestiers du Nord fonctionne en vertu des règlements 2005-141 et 2005-142 de la Loi sur les produits naturels pour les propriétaires et producteurs de lots boisés de la province du Nouveau-Brunswick. Les membres de l'Office ont démissionné le 27 janvier 2010. Le règlement 2005-142 a été mis en suspens par le règlement 2010-59 en vigueur le 15 avril 2010. La Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick a exercé les pouvoirs de l'Office en vertu de l'ordonnance 2010-510 à compter du 3 février 2010 jusqu'au 27 mai 2014, date à laquelle l'Office a repris ses activités en vertu des règlements 2005-141 et 2013-81.

L'Office est chargé d'administrer les ventes de bois des propriétaires de lots boisés à diverses usines de pâtes et papiers et scieries. En plus des revenus résultant de ces opérations, l'Office reçoit des frais de redevances par intermédiaire des usines pour le bois acheté directement par celle-ci. L'Office est également chargé d'administrer les opérations de sylviculture pour les propriétaires de lots boisés. L'Office est une organisation à but non lucratif et est exonérée d'impôts en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ ET CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la partie III du manuel de CPA Canada; Normes comptables pour les organismes sans but lucratif.

(a) Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse et les soldes bancaires.

(b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports qui comprend les subventions et les redevances de gestion forestière. Les apports affectés telles que les redevances de gestion forestière sont accumulées à titre de financement différé dans l'état de la situation financière et sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports d'immobilisations sont inclus dans les apports reportés et sont amortis aux revenus au même taux et sur la même base que l'amortissement des immobilisations connexes.

Les ventes de bois et les revenus de prélèvement sont constatés lors de la livraison aux usines.

Les revenus de sylviculture sont comptabilisés lorsque la charge correspondante a été engagée.

(c) Prévisions comptables

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les entreprises à capital fermé, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants et les notes aux états financiers. Ces estimations et hypothèses sont basées par la direction avec la meilleure de leurs connaissances des faits actuels et des actions futures de l'entité. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

La principale estimation est la durée de vie utile des immobilisations.

(d) Immobilisations

L'amortissement est calculé selon des méthodes qui réduiront le coût original des immobilisations à leurs valeurs résiduelles estimatives sur la vie utile de chaque actif selon le taux annuel suivant:

**2. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ ET CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES
(suite)****(d) Immobilisations (suite)**

Bâtiments	5 % Dégressif
Équipement	20 % Dégressif
Pavage	7 % Dégressif
Enseignes	20 % Dégressif

(e) Subvention gouvernementale

L'office comptabilise les subventions gouvernementales reliées aux dépenses courantes dans l'état des résultats à titre de revenu de subventions. Lorsqu'une subvention gouvernementale reçue se rapporte à des dépenses d'une période future, l'Office reporte la subvention et la comptabilise dans l'état des résultats au fur et à mesure que les dépenses connexes sont engagées. Lorsque la subvention gouvernementale se rapporte à l'acquisition d'immobilisations, l'Office déduit la subvention du coût des immobilisations connexes.

(f) Instruments financiers

L'office évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, excepté ceux qui impliquent des parties dont la seule relation avec l'office est en tant que membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que si l'instrument comporte des modalités de remboursement.

L'office évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, de l'investissement à court terme et des comptes à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement sont les comptes à payer et frais courus et les remises gouvernementales à payer.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Office détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Office détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux revenus.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD

Notes aux états financiers

31 mars 2024

3. INVESTISSEMENT À COURT TERME

	2024	2023
Certificat de placement garanti, encaissable dans un an, portant intérêt à 3.25% par année, échéant en avril 2024	238 866 \$	- \$
Certificat de placement garanti, encaissable dans un an, portant intérêt à 3.30% par année, échéant en avril 2024	140 884	-
Certificat de placement garanti, encaissable dans un an, portant intérêt à 3.30% par année, échéant en mai 2024	51 501	-
Certificat de placement garanti, encaissable dans un an, portant intérêt à 4% par année, échéant en juin 2024	103 126	-
Certificat de placement garanti, encaissable dans un an, portant intérêt à 4% par année, échéant en juin 2024	103 126	-
Certificat de placement garanti, encaissable dans un an, portant intérêt à 4% par année, échéant en juin 2024	103 126	-
Certificat de placement garanti, encaissable dans un an, portant intérêt à 1.20% par année, échu en avril 2023	-	231 471
Certificat de placement garanti, encaissable dans un an, portant intérêt à 1.20% par année, échu en avril 2023	-	136 654
	740 629 \$	368 125 \$

4. ENCAISSE AVEC RESTRICTIONS

L'encaisse avec restrictions est détenue dans un compte épargne à taux d'intérêt variable. En date de la fin d'exercice, le taux d'intérêt est de 2.55%. Le tiers fournisseur de service de paie exige que ce dépôt soit maintenu pour sécuriser les paiements hebdomadaires de la paie.

5. IMMOBILISATIONS

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	125 462 \$	- \$	125 462 \$	125 462 \$
Bâtiments	153 948	110 716	43 232	45 507
Équipement	356 705	335 950	20 755	24 278
Pavage	1 595	1 393	202	217
Enseignes	1 945	545	1 400	1 751
	639 655 \$	448 604 \$	191 051 \$	197 215 \$

6. COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	131 753 \$	67 827 \$
Payable à des sociétés appartenant à des membres du conseil d'administration	11 354	7 729
	143 107 \$	75 556 \$

7. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Opportunités Nouveau-Brunswick, remboursé durant l'année	- \$	21 000 \$
Moins: Portion échéant dans l'année	-	21 000
	- \$	- \$

8. REDEVANCES DE GESTION FORESTIÈRE DIFFÉRÉES

	2024	2023
Redevances de gestion forestière différées, solde d'ouverture	65 547 \$	78 295 \$
Revenu des redevances sur la gestion forestière	119 849	134 417
Moins : Frais de gestion forestière	(184 948)	(145 516)
Plan d'exploitation sylvicole	(448)	(1 649)
	- \$	65 547 \$

Les redevances de gestion forestière perçues doivent être utilisées uniquement pour les dépenses de gestion forestière. Le solde restant à la fin de l'exercice peut être utilisé pour les dépenses de gestion forestière futures.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD

Notes aux états financiers

31 mars 2024

9. PROGRAMME DE SYLVICULTURE

Ci-dessous, un résumé du financement reçu pour le programme de sylviculture ainsi que les coûts associés au programme.

	2024	2023
Revenus:		
Financement de la sylviculture - M.R.N.	765 724 \$	781 334 \$
Contribution des propriétaires de lots boisés - semis	33 989	33 436
Programme fédéral 2MA	-	88 805
Redevances de gestion forestière	184 948	145 516
Redevances de gestion forestière différées	448	1 649
	985 109	1 050 740
Dépenses:		
Éclaircie pré-commerciale	135 753	187 863
Nettoyage de plantation	79 281	93 553
Préparation du site	152 799	140 489
Plantation	175 002	126 644
Plantation fédérale 2MA	-	29 192
Semis	19 736	63 264
Plans de gestion	27 224	82 078
Activités de récolte alternatives	123 055	106 563
Dépenses générales et administratives	194 450	190 346
Coût des arbres Kingsclear	95 600	29 100
Gestion forestière	448	1 648
	1 003 348	1 050 740
	(18 239) \$	- \$

Conformément à une entente entre le Département des ressources naturelles du Nouveau-Brunswick et la Fédération de propriétaires de lots boisés, le fonds de sylviculture a été établi afin de financer et offrir le soutien technique sur la gestion des forêts aux propriétaires de lots boisés privés.

Le fonds est administré par l'office et le programme est livré partout dans la province par sept offices régionaux. Les fonds administratifs non dépensés sont reportés à l'administration l'année suivante.

10. FRAIS DE REDEVANCES

	2024	2023
Frais de redevances indirecte - Administration	58 152 \$	90 505 \$
Frais de redevances direct - Administration	155 281	149 679
Frais de redevances indirecte - Biomasse	1 238	1 595
Frais de redevances direct - Biomasse	1 053	168
Autres	135	66
	215 859 \$	242 013 \$

OFFICE DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS FORESTIERS DU NORD**Notes aux états financiers****31 mars 2024**

10. FRAIS DE REDEVANCES (suite)

Les ventes brutes de bois et les achats liés aux activités avec certaines scieries ne sont pas inclus dans l'état des résultats. Un accord verbal est en place entre les parties exigeant uniquement le paiement de frais de redevances, ce qui représente la vente nette. Le montant de ces frais de redevances direct est inclus dans les frais de redevances constatés à l'état des résultats sous autres revenus et s'élevait à 155 281 \$ pour l'exercice (149 679 \$ en 2023).

11. POLICE D'ASSURANCE

Les couvertures des polices d'assurance sont les suivantes :

	Déductible	Limite
Propriété commerciale	1 000 \$	467 208 \$
Équipements	1 000 \$	100 000 \$
Responsabilité commerciale générale	2 500 \$	5 000 000 \$
Complémentaire et excédentaire	-	2 000 000 \$

12. TRANSACTIONS ENTRE SOCIÉTÉS LIÉES

Au cours de l'exercice, l'Office de commercialisation des produits forestiers du Nord a effectué des transactions dans le cours normal de ses activités avec des membres du conseil d'administration ainsi qu'avec des sociétés leur appartenant. Ces achats de services sont évalués à la valeur d'échange correspondant au montant de la contrepartie établie et acceptée par les membres du conseil d'administration. Le total des transactions de l'exercice s'élève à 79 591 \$.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**(a) Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : risque de change, risque de taux d'intérêt et autre risque de prix. L'Office n'est pas exposé à des risques de change et de taux d'intérêt.

(b) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel ou son émetteur, ou facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de l'Office exposés au risque de crédit comprennent les comptes débiteurs. L'Office atténue le risque de crédit associé à ses créances en surveillant activement les soldes impayés.

Des concentrations de risques de crédit existent si un certain nombre de clients sont engagés dans des activités économiques similaires ou sont situés dans la même région géographique, et indiquent la sensibilité relative de la performance de l'Office aux développements affectant un segment particulier de clients ou une région géographique. Le risque de crédit géographique existe pour l'Office en raison du fait que la plupart de ses activités sont principalement exercées dans la région nord du Nouveau-Brunswick. L'exposition au risque de crédit associée aux activités de ces clients peut être directement influencée par une dégradation des conditions économiques dans cette région.

(d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Office éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Pour atténuer ce risque, l'Office surveille régulièrement en interne ce niveau de liquidité.

14. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'organisme reçoit annuellement des subventions du gouvernement provincial. La continuité de l'exploitation de l'organisme est directement reliée à ces subventions gouvernementales.

15. MONTANTS COMPARATIFS

Certaines données comparatives ont été modifiées pour s'adapter à la présentation de l'année courante. Ces changements n'affectent pas les résultats.

Office de Commercialisation des produits forestiers du nord

North Shore Forest Products Marketing Board

Au 31 mars 2024 / as of March 31, 2024

Budget annuel 2023-2024 pour le programme d'aménagement forestier subventionné

Annual Budget for 2023-2024 for the forest management granted program

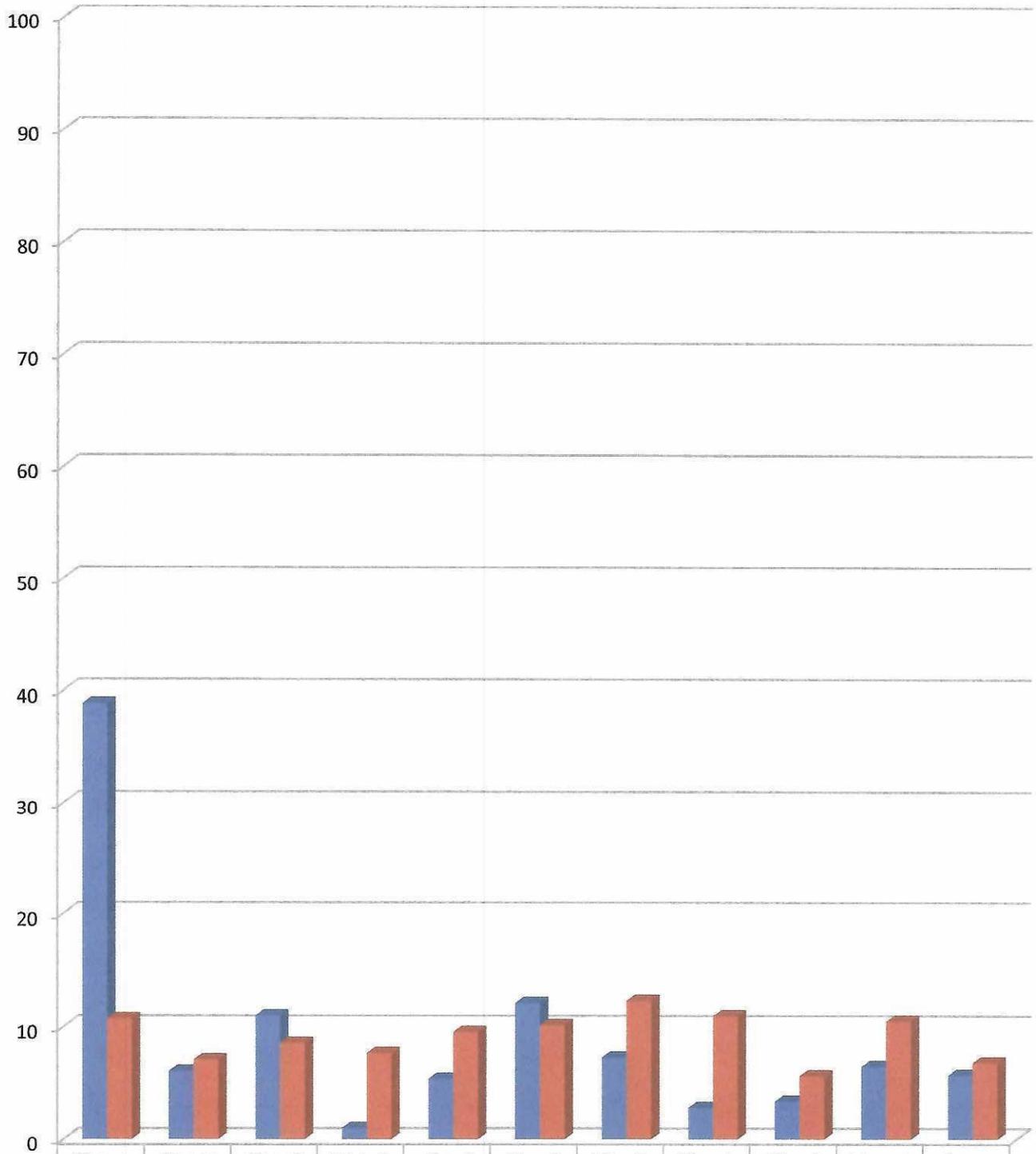
REVENUS

District	PCA/ Reel %	AAC %	Budget alloué Available budget	Budget réservé Reserved Budget	Surplus/ Budget Balance	Travaux complétés Completed work	Ha Area(he)
1	38.85%	10.73	86,629	297,513	-210,883	297,513	422
2	6.06%	7.07	57,080	46,439	10,641	46,439	76
3	11.00%	8.56	69,110	84,263	-15,153	84,263	77
4	1.00%	7.66	61,843	7,622	54,221	7,622	7
5	5.39%	9.55	77,102	41,282	35,821	41,282	78
6	12.10%	10.16	82,027	92,665	-10,638	92,665	225
7	7.29%	12.31	99,386	55,794	43,592	55,794	78
8	2.79%	10.97	88,567	21,384	67,183	21,384	39
9	3.34%	5.65	45,616	25,589	20,026	25,589	32
10	6.47%	10.52	84,934	49,505	35,429	49,505	86
11	5.70%	6.82	55,062	43,668	11,394	43,668	164
	100.00%		807,356.00	765,723	41,633	765,723	1,285.60
						GL Acct. 423100	

765,723.20	765,723	94.84%
-807,356	807,356	
-41,632.80		

VALEUR DES TRAVAUX SYLVICOLES DE 2023-2024
FORESTRY VALUE FROM 2023-2024

\$ 765,723

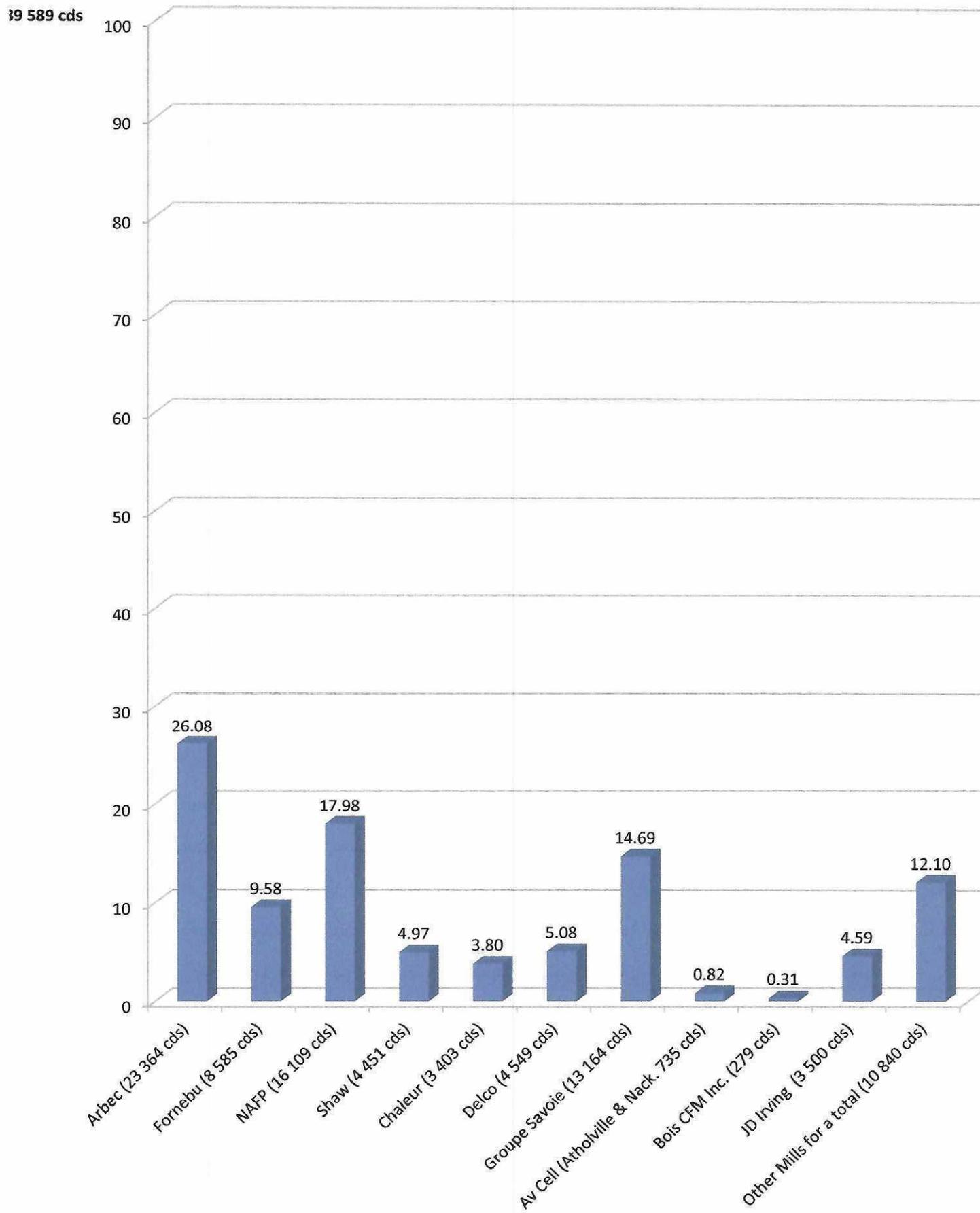


	Dist. 1	Dist. 2	Dist. 3	Dist. 4	Dist. 5	Dist. 6	Dist. 7	Dist. 8	Dist. 9	Dist. 10	Dist. 11
RÉEL /REEL	38.85	6.06	11.00	1.00	5.39	12.10	7.29	2.79	3.34	6.47	5.70
PCA/AAC	10.73	7.07	8.56	7.66	9.55	10.16	12.31	10.97	5.65	10.52	6.82

ESTIMATION – VOLUMES EN CORDES DE BOIS PAR MOULINS 2023-2024

Direct & Indirect (Loads / Charges)

ESTIMATE – VOLUME IN WOOD CORDS BY MILLS 2023-2024



DISTRICT
REVENUS DE BOIS PAR DISTRICT 2023-2024
WOOD REVENUES BY DISTRICT 2023-2024

REVENUES

